

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 4, no 34, lundi 4 octobre 2004

**La mobilisation se poursuit autour de l'avant-projet de Convention
de l'UNESCO sur la diversité culturelle**

DANS CE NUMÉRO :

Communiqués, discours, déclarations

- "Défendre la diversité culturelle" dans le monde

Publications et études

- Avant-projet de Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques - Synthèse résumée des analyses et commentaires de Madame Hélène Ruiz-Fabri et de Monsieur Ivan Bernier
- La protection du patrimoine cinématographique en Europe

Autres actualités d'intérêt

- Le Conseil exécutif de l'UNESCO se réunit du 28 septembre au 14 octobre 2004
- Les ministres de la Culture du RIPC se réuniront à Shanghai du 14 au 17 octobre 2004
- La diversité culturelle aux Dix-septièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier
- La diversité culturelle au Cinquième Sommet Asie-Europe - ASEM-5
- Colloque international des États islamiques sur la diversité culturelle et le dialogue entre les cultures
- Le Groupe des États ACP et l'ouverture des marchés : les enjeux des négociations des accords de partenariat économique

Communiqués, discours, déclarations

"Défendre la diversité culturelle" dans le monde

M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre français de la Culture et de la Communication, le 27 septembre 2004 - 2004/09/27

Lançant la 3^{ème} édition de la "Semaine des Cultures étrangères" aux côtés de son homologue brésilien Gilberto Gil et du canadien Robert Desbiens, président du Forum des instituts culturels étrangers à Paris, M. de Vabres s'est dit prêt à "soutenir les cultures étrangères en France et à défendre la diversité culturelle sur la scène internationale". Evoquant le thème choisi, "L'étranger dans la ville", il a souligné que «face à une tentation communautariste fondée sur le repli identitaire, il est nécessaire de réaffirmer la richesse de l'apport des différentes composantes de notre société (...) La France considère comme des valeurs fondamentales la tolérance et la reconnaissance de la diversité culturelle». Le ministre a noté que la Semaine des

cultures étrangères «fait suite, de façon tout à fait symbolique, à la semaine durant laquelle les experts gouvernementaux ont débattu à l'UNESCO de l'avant-projet de convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques». M. de Vabres a également rendu hommage au Canada, rappelant le rôle d'initiateur joué par le Centre culturel canadien à Paris : «Ce n'est pas un hasard si nous retrouvons toujours le Canada à nos côtés pour parler de diversité des cultures (...) Cette initiative illustre une fois de plus l'attachement de ce grand pays aux valeurs et principes du dialogue interculturel et de la diversité culturelle. Le Canada est un exemple de tolérance et d'ouverture à autrui. Dans ce pays, où plus de 200 groupes ethniques cohabitent dans le respect de leur identité, la diversité culturelle n'est pas un vain mot». À cet égard, M. Robert Desbiens s'est réjoui de cette reconnaissance de la France et la présence de Gilberto Gil, "symbole de la résistance à l'uniformisation de la culture". Le Forum des instituts culturels étrangers à Paris (Ficep) dont est également président M. Desbiens, regroupe 35 centres culturels étrangers qui représentent plus de 50 identités culturelles. Ce Forum a notamment publié un manifeste : «Oui à une "multilatérale de la culture", un espace "qui ne serait balisé ni par les forces du marché ni par le politique"».

- Discours : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-discours.htm>
- RFI : http://www.rfi.fr/actufr/articles/057/article_30735.asp
- Presse canadienne : <http://www.matin.qc.ca/canada.php?article=20040927182327>
- Libération : <http://www.liberation.fr/imprimer.php?Article=241703>
- Ficep : <http://www.ficep.info/>


Haut de la page 


Publications et études

Avant-projet de Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques - Synthèse résumée des analyses et commentaires de Madame Hélène Ruiz-Fabri et de Monsieur Ivan Bernier

Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), septembre 2004

Dans l'édition du 20 septembre 2004 de notre *Bulletin des nouvelles sur la diversité culturelle*, nous faisons état des récentes études mises à la disposition des États et gouvernements en vue de les éclairer sur l'élaboration d'un cadre réglementaire universel en matière de diversité culturelle et de préparer la négociation du projet de convention sur la diversité culturelle. À cet égard, nous faisons référence notamment aux analyses et commentaires de Mme Hélène Ruiz-Fabri et de M. Ivan Bernier relativement à l'avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, respectivement : "*Analyse et commentaire critique de l'avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques dans la version soumise pour commentaires et observations aux gouvernements des États membres de l'UNESCO*", et "*Analyse et commentaire de l'avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques*". L'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) vient de rendre public sur son site Web une synthèse de ces textes. Ce document, précise-t-on, ne reprend pas les propositions de reformulation faites par les deux experts. On peut les consulter sur le site Web de l'AIF

- Synthèse :
http://agence.francophonie.org/diversiteculturelle/fichiers/aif_synthese_ruiz_bernier_sept

- Étude Ruiz-Fabri :
http://agence.francophonie.org/diversiteculturelle/fichiers/aif_etude_ruiz_fabri_aout2004

- Étude Bernier :
http://agence.francophonie.org/diversiteculturelle/fichiers/aif_bernier_aout2004.pdf


Haut de la page 

La protection du patrimoine cinématographique en Europe

Dans ce numéro d'*IRIS Plus* de l'Observatoire européen de l'audiovisuel (OEA) consacré à la protection du patrimoine cinématographique européen, Mme Sabina Gorini, de l'*Institut du droit de l'information (IVIIR) de l'Université d'Amsterdam*, nous apprend que les films de cinéma n'ont pas uniquement vocation à nous divertir. Ils sont également un témoignage des situations et des sujets de notre temps et représentent avant tout une part importante de notre culture. Sont-ils pour autant systématiquement collectés et conservés au même titre que les autres matériels documentaires et biens culturels? Sont-ils accessibles à tout un chacun, comme les livres des bibliothèques publiques ou les œuvres d'art des musées? Cette collecte n'est cependant pas nécessairement systématique, ni davantage automatique. Il s'agit en effet de concilier, soit par la loi, soit par un accord entre les parties concernées, le droit d'auteur et l'intérêt général que représentent la conservation et la mise à disposition du public. De fait, l'objet de cette publication est d'examiner les dispositifs retenus par chaque pays et les initiatives prises à l'échelon européen en la matière. À cet égard, ce document nous renseigne notamment sur les différents systèmes de dépôt, la conservation des films et la mise à disposition des œuvres déposées en Europe. Pour conclure, Mme Gorini soutient que «comme la majorité des sociétés de production européennes ne sont pas en mesure d'assurer la conservation de leurs productions (en termes à la fois de logistique et de coût), il paraît réaliste d'espérer le renforcement de leur coopération dans le cadre de systèmes de dépôt organisés par les pouvoirs publics (dans lesquels la conservation sera financée par l'État)». De plus, souligne-t-elle, «il est en effet concevable de faire converger le but culturel visé par l'État à travers la conservation du patrimoine avec les objectifs économiques de l'industrie cinématographique». (Disponible en français et anglais)

- IRIS Plus :
 - http://www.obs.coe.int/oea_publ/iris/iris_plus/iplus8_2004.pdf.fr (français)
 - http://www.obs.coe.int/oea_publ/iris/iris_plus/iplus8_2004.pdf.en (anglais)

- Observatoire européen de l'audiovisuel :
 - <http://www.obs.coe.int/index.html.fr> (français)
 - <http://www.obs.coe.int/index.html.en> (anglais)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Le Conseil exécutif de l'UNESCO se réunit du 28 septembre au 14 octobre 2004

Le Conseil exécutif de l'UNESCO se réunit du 28 septembre au 14 octobre 2004 au siège de l'organisation à Paris. Au programme figure également la question de "la promotion de la diversité culturelle et du dialogue entre les civilisations à l'heure de la mondialisation". À cet égard, le président du Conseil exécutif, M. Hans-Heinrich, ambassadeur de l'Allemagne à l'UNESCO, a déclaré que «la mondialisation a des avantages, mais elle représente aussi un formidable défi si l'on veut préserver la richesse que constitue la diversité culturelle et intellectuelle des civilisations». Cette réunion intervient à la suite de la première réunion d'experts gouvernementaux tenue à Paris du 20 au 24 septembre dernier pour examiner la première ébauche de la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Composé de 58 des 190 États membres de l'UNESCO, le Conseil exécutif, élu par la Conférence générale, est l'un des trois organes constitutionnels de l'UNESCO. Dans son introduction au débat général du Conseil, le Directeur général de l'UNESCO, M. Koichiro Matsuura, a fait le point sur la première réunion d'experts gouvernementaux qui a notamment rassemblé 600 participants représentant 132 États membres, 9 organisations internationales et 20 organisations non gouvernementales. Il a également souligné qu'un groupe de rédaction composé de 24 membres a été constitué à l'issue de la réunion, qui devra se réunir en décembre afin de proposer, sur la base des commentaires présentés par les États membres et attendus pour le 15 novembre au plus tard, un nouveau texte d'avant-projet à soumettre à la prochaine session de la réunion intergouvernementale, prévue du 31 janvier au 12 février 2005.

- Communiqué : <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=9040&Cr=UNESCO&Cr1=>

- Communication de M. Matsuura :

- <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001364/136478f.pdf> 
(français)

- <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001364/136478e.pdf> 
(anglais)

Haut de la page 

Les ministres de la Culture du RIPC se réuniront à Shanghai du 14 au 17 octobre 2004

Les ministres de la Culture membres du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) et des délégués se réuniront du 14 au 17 octobre prochain à Shanghai, en Chine, dans le cadre de la septième Réunion ministérielle annuelle du RIPC. Cette rencontre se tient à la suite de la réunion préparatoire du Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation (GTDC&M) du RIPC qui a eu lieu les 16 et 17 septembre dernier à Paris, et qui précédait la réunion d'experts intergouvernementaux de l'UNESCO sur l'avant-projet de Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. De fait, cette rencontre permettra aux ministres de la Culture du RIPC de faire le point sur la première réunion des experts intergouvernementaux et notamment sur l'avant-projet de convention, de même qu'ils pourront explorer et échanger des idées sur les nouveaux enjeux en matière de politique culturelle. (français, anglais, espagnol)

- http://206.191.7.19/whats-new/index_f.shtml

Haut de la page 

La diversité culturelle aux Dix-septièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier

Une table ronde sur la diversité culturelle sera l'enjeu de la conférence d'ouverture des Dix-septièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier qu'organisent l'Université de Montréal et le Centre Jacques Cartier, en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill. Au cours de cette rencontre, qui aura lieu mercredi le 6 octobre 2004 à l'Université de Montréal au Québec, la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mme Line Beauchamp, fera le point des discussions sur l'avant-projet de convention de l'UNESCO qui cherche à protéger la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques et à soustraire celle-ci aux négociations des règles du commerce international de l'OMC. Des panelistes canadiens et européens partageront également leur vision sur la protection des productions culturelles dans un contexte de mondialisation. La programmation complète est disponible sur le site Web du Centre Jacques Cartier à l'adresse :

<http://www.ejc.umontreal.ca>

Haut de la page 

La diversité culturelle au Cinquième Sommet Asie-Europe - ASEM-5

Les 8 et 9 octobre prochains à Hanoi, le Vietnam accueille le Ve Sommet de l'ASEM (ASEM-5). L'événement a pour thème "Vers un partenariat Asie - Europe plus vivant et plus effectif". Créé en mars 1996, l'ASEM rassemble des pays asiatiques et européens qui souhaitent dialoguer dans les domaines politique, économique, social, culturel et éducatif. Le processus de l'ASEM repose sur une coopération portant principalement sur trois domaines : politique, économique, culturel et autres. En ce qui concerne le volet culturel et social, la question de savoir comment préserver la diversité des cultures nationales à l'heure des technologies de l'information et de la globalisation, sera à l'ordre du jour de la rencontre. On y abordera essentiellement la question de la coopération pour la préservation des cultures de chacun, le rôle de l'éducation dans le domaine culturel, la promotion du dialogue entre les différentes cultures et civilisations. À l'issue de l'ASEM-5 seront publiés deux documents importants : "la Déclaration de Hanoi sur le développement des partenariats économiques Asie - Europe", et "la Déclaration de l'ASEM sur le dialogue entre les cultures et les civilisations". Ces textes seront les premiers engagements importants sur l'intensification de la coopération économique et culturelle entre les deux continents. De plus, l'ASEM-5 sera le premier Sommet élargi à 39 membres avec l'admission de 13 nouveaux membres, dont trois pays asiatiques et les dix nouveaux pays membres de l'Union européenne.

- Agence vietnamienne d'information : http://www.vnagency.com.vn/NewsP.asp?LANGUAGE_ID=3&CATEGORY_ID=39&NEWS_ID=119497
- Le Courrier du Vietnam : http://lecourrier.vnagency.com.vn/default.asp?CATEGORY_ID=16&NEWSPAPER_ID=37&TOPIC_ID=49&REPLY_ID=19980

Haut de la page 

Colloque international des États islamiques sur la diversité culturelle et le dialogue entre les cultures

Trois journées ont permis aux États islamiques de discuter de la diversité culturelle et d'en sortir avec une vision concertée qui reflète l'intérêt majeur que lui portent ces pays islamiques. Les délégations d'Égypte, de Syrie, de Tunisie, du Maroc, du Yémen, du Soudan, de Malaisie, du Bangladesh et du Burkina Faso ont participé, les 23, 24 et 25 septembre dernier à Nouakchott, en Mauritanie, au travaux du Colloque international sur la diversité culturelle et le dialogue des cultures. En marge du colloque, M. Mohamed Ould Khattar, du Bureau Régional de l'UNESCO, à Rabat, a déclaré que l'objectif de cette rencontre était l'examen du sujet sur les échanges et l'entente entre les peuples et les civilisations. Pour M. Mohamed Salifou Keita, journaliste guinéen, qui a déclaré que l'importance de cette rencontre se situe dans le cadre de l'interpénétration culturelle que nous connaissons aujourd'hui dans le monde, «la diversité culturelle est un socle de compréhension et d'entente entre les peuples». Un autre participant, M. Joseph Joel Lobbé, soulignant que la diversité culturelle est aussi source de richesse et de force, a affirmé l'importance de ce colloque qui est selon lui "facteur de compréhension, d'entente, de solidarité, d'union et par conséquent de cohésion, de paix et d'harmonie dans le monde". C'est ainsi qu'il a déclaré : «Plus on est nombreux et solidaire moins on est fragile. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici aux côtés de nos autres frères d'Afrique, d'Europe et d'Asie, pour essayer d'affiner nos positions et nos stratégies et pour résister à cette déferlante envahissante de la mondialisation». A l'issue de leurs travaux, les participants ont rendu public un document portant projet de Déclaration de Nouakchott sur la diversité culturelle et le dialogue des civilisations.

- <http://www.ami.mr/fr/Archives2004/9/26/1.htm>
- <http://www.ami.mr/fr/Archives2004/9/25/7.htm>

Haut de la page 

Le Groupe des États ACP et l'ouverture des marchés : les enjeux des négociations des accords de partenariat économique

M. Guy Alain Gauze, Ambassadeur, ex-porte parole des pays ACP pour les négociations commerciales ACP/UE, le 28 septembre 2004 – 2004/09/28

Invité par la Banque africaine de développement (BAD) et l'hebdomadaire économique «Réalités» au symposium de Tunis sur le thème : «l'Afrique dans la mondialisation», l'Ambassadeur Guy Alain Gauze, ex-porte parole des 78 pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) pour les négociations commerciales ACP/UE, a affirmé que «le partenariat euro-africain est un dessein à la fois ambitieux et réaliste». Selon lui, l'Afrique peut "tirer gros" des nouveaux arrangements commerciaux conclus avec l'Union Européenne conformément aux règles de l'OMC. Pour lui, les Accords de partenariats économiques (APE) "semblent disposer des moyens de leur réalisation". Il importe donc, a-t-il ajouté, que les principaux bénéficiaires de cette coopération (les pays africains) réalisent que : «c'est en appliquant des politiques économiques vertueuses, dans un environnement de stabilité politique, de respect des principes démocratiques, de l'Etat de Droit et de bonne gouvernance que le grand dessein de la coopération euro-africaine prendra corps pour aider à la réduction voire à l'éradication de la pauvreté». Cependant, il n'a pas manqué de s'interroger et de relever des contradictions que révèle la dynamique des négociations en vue d'un Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'U.E. et les sous-ensembles régionaux ACP. Sans véritablement nier aux APE des bénéfices éventuels que lui attribuent les analyses théoriques du libre échange et la nouvelle orthodoxie du développement, il précise que les APE vont indubitablement provoquer un changement structurel de l'appareil de production des pays ACP, qui devrait leur permettre de réaliser localement une production efficiente de produits manufacturés et donc exportables vers l'Europe. Toutefois, les Etats et les entreprises ACP auront-ils la capacité et les moyens de la mise en œuvre de ce changement structurel qui commande l'investissement dans des domaines indispensables au changement structurel et qui ne peuvent être pris en charge par le secteur privé bien qu'il doive y être étroitement associé. En tout état de cause, déclare-t-il, en prenant l'option de négocier avec l'UE les pays africains sont, de fait,

entrés dans le processus irréversible de la mondialisation avec tous ses corollaires.

- Fraternité Matin : <http://www.fratmat.co.ci/content/detail.php?cid=XDG6l45xrDh>
- AllAfrica : <http://fr.allafrica.com/stories/200409290214.html>

Haut de la page 

[Accueil](#) - [Bulletin de nouvelles](#) - [Archives](#) - Vol. 4, no 34

Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2007